



Observations de la LPO Rhône dans le cadre de l'enquête publique
portant sur la demande présentée par la société Est Lyonnais Granulats
d'exploiter une carrière de sables et de graviers

La LPO Rhône (1000 adhérents) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône dispose également de l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales.

La LPO Rhône a bien pris en compte les arguments avancés par les 2 entreprises qui portent le projet mais regrette le manque de mise en perspectives à une échelle plus large de la nécessité du projet par rapport, d'une part, aux besoins réels en matériaux (les données avancées correspondent-elles à des estimations ? de quelle année ?) et, d'autre part, à la production réelle des différents sites.

L'argument de la fermeture de sites de production est souvent avancé par les entreprises d'extraction sans que soit réellement vérifié la fermeture effective de ces sites (parfois, comme sur le site du Grand Parc de Miribel-Jonage, l'extraction du volume autorisé est finalement plus étalée dans le temps que prévu). Les ouvertures de nouveaux sites ne sont également que trop rarement mentionnées.

De façon globale, nous regrettons qu'un nouveau projet vienne impacter, des surfaces agricoles et naturelles.

L'étude d'impact a mis en évidence plusieurs enjeux faunistiques : présence d'espèces protégées, de haies.

La LPO Rhône veillera au bon respect des mesures d'évitement prévues par le pétitionnaire, notamment celles concernant la préservation des haies.

La LPO Rhône souhaite rappeler que les espèces d'amphibiens inventoriées sur la zone d'étude ou à proximité de celle-ci risquent très probablement de venir explorer les milieux aquatiques créés par l'exploitation des granulats : milieux temporaires (flaques créées par le passage répété d'engins par exemple) ou milieux permanents.



Cela nous conduit à formuler 2 recommandations au porteur de projet :

- faire en sorte que l'exploitation ne présente aucun piège pour la faune et notamment les amphibiens, les reptiles : fosses, trappes, bassins à pentes trop fortes etc.
- rester vigilants quant à l'utilisation des milieux aquatiques comme sites de ponte par les amphibiens : en cas de détection de pontes, des mesures simples permettent d'éviter leur destruction (signalement et mise en place de dispositif de contournement des flaques utilisées par les amphibiens pour pondre par exemple...)

La création de milieux favorables, en phase d'exploitation, dans un secteur marginal aux zones d'activités principales peut également permettre de cantonner ces espèces dans des secteurs préservés.

Concernant la remise en état du site, la LPO Rhône formulera les mêmes interrogations que celles soulevées dans l'avis de l'autorité environnementale. Si la volonté du porteur de projet est de mettre en place une agriculture diversifiée et à haute valeur environnementale, elle mérite toutefois d'être précisée notamment sur les tenants et aboutissants de la concertation avec les exploitants agricoles et la chambre d'agriculture.

La question du remblaiement partiel du site d'extraction mériterait aussi d'être précisée : conditions de stockages des terres de découverte, nature et qualité des stériles utilisés pour le remblaiement, etc.

Enfin, nous souhaiterions que les remises en état de site soient réfléchies à une échelle plus large afin que la trame paysagère et naturelle, reconstituée à l'échelle de la plaine de St Priest, St Bonnet de Mure, Heyrieux etc., présente une certaine cohérence écologique (exemple : éviter de créer des zones humides à proximité d'infrastructures routières etc.). Ce point est particulièrement important sur l'aspect « connexions écologiques ».

Il est en effet indispensable que les remises en état des différents sites d'extraction permettent de créer une matrice paysagère favorable au déplacement de la faune : cohérence du réseau de haies recréé, cohérence du réseau de zones humides créé etc.

Pour la LPO Rhône
Elisabeth Rivière
Présidente
Le 09/03/2015